

Manosque, mardi 21 mars
2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Qualité de l'eau potable Restriction à la consommation Commune de Villeneuve

Les dernières analyses d'eau potable de mars 2017 réalisées par l'ARS (Agence Régionale de Santé) sur la commune de Villeneuve font apparaître la présence de bromates à un taux entre 0,25 et 0,30 µg/l, supérieur à la valeur limite fixée par le Code de la Santé Publique (0,10 µg/l). Les bromates sont des sous-produits de la désinfection par le chlore.

Les services de la Régie Eau potable de DLVA ont pris des mesures visant à ramener le taux de bromates sous la norme et l'ARS a instauré un suivi très rapproché de la qualité de l'eau pour suivre précisément le retour à la normale.

La durée d'exposition restera très courte et ne présente donc pas de risque excédentaire, pour autant et par principe de précaution, il a été décidé de mettre en place une restriction de l'utilisation de l'eau pour les usages de boissons uniquement.

**Une distribution d'eau potable en bouteille est mise en place à partir du mercredi 22 mars 2017 pour les habitants qui le souhaitent. Ils sont invités à se présenter, du lundi au vendredi, de 09h00 à 12h00 et 16h00 à 19h00 à l'adresse suivante, Centre Technique Municipal de Villeneuve 04180 VILLENEUVE.
(Munis d'un justificatif de domicile)**

Les habitants ne pouvant se déplacer sont invités à prendre contact avec l'accueil de la mairie pour une livraison à domicile au 04 92 78 42 31.